



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐆᐅᓂᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᓂᐅᐅᐅᐅ

Siège social :
Mistissini

Secrétariat et correspondance générale :

Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
Direction régionale du Nord-du Québec
150, boul René-Lévesque Est, 8^e étage
Boîte 97
Québec (Québec) G1R 4Y1
Téléphone : (418) 528-7354
Télocopieur : (418) 646-0266

**COMPTE RENDU DE LA 114^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES
(ADOPTÉ)**

DATE : Le 8 décembre 1999

ENDROIT : Environnement Canada
400, Place d'Youville
Montréal (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves Désilets, Canada
Carole Garceau, Québec
Susanne Hilton, ARC
Willie Iserhoff, ARC
Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente
Claude Langlois, Canada,
Pierre Moses, Québec
Violet Pachanos, CCCPP
Jacques Robert, Canada
Diom Romeo Saganash, ARC, président
Harm Sloterdijk, Canada

Denis Bernatchez, secrétaire

ÉTAIT ABSENT : Jacques Lefebvre, Québec



1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président souhaite la bienvenue à tous les membres, plus particulièrement à Violet Pachanos, présidente du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP), et membre d'office du CCEBJ puis il ouvre la 114^e réunion du CCEBJ.

Le président a demandé que l'ordre des sujets à discuter soit modifié afin d'aborder les points reliés à la foresterie en tout premier lieu. L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Nouveau PGAF reçu (A. C. 086-21 Produits forestiers Donohue);
3. Nouveau régime forestier;
4. Adoption des comptes rendus des 112^e et 113^e réunions du CCEBJ;
5. Affaires découlant des dernières réunions;
6. Consultation sur la gestion de l'eau;
7. Avant-projet modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets;
8. Varia;
9. Date et lieu de la prochaine réunion.

L'adoption des comptes rendus des 112^e et 113^e réunions est reportée à la prochaine réunion. Les membres sont invités à transmettre par écrit les modifications qu'ils entendent apporter aux comptes rendus. Ces modifications seront discutées avant de les intégrer aux comptes rendus.

2. **NOUVEAU PGAF REÇU (A. C. 086-21 PRODUITS FORESTIERS DONOHUE)**

Selon le président, le CCEBJ a fait beaucoup de travail sur la foresterie. Une logique a été respectée tout au long de l'évolution du dossier depuis une période de cinq ans. À la dernière réunion du CCEBJ, il est apparu que les membres avaient des visions différentes sur le rôle et le mandat du CCEBJ eu égard à la foresterie. Le 7 décembre 1999, le CCEBJ recevait une lettre signée par André Paul, directeur régional du MRN, à l'effet que nous allions recevoir, dans les prochains jours, une quinzaine de PGAF et une vingtaine de PQAF pour commentaires. Le président poursuit en

affirmant que toutes les parties disent vouloir analyser les plans d'aménagement forestier, mais que le CCEBJ a besoin de ressources et qu'il n'a toujours pas reçu la carte forestière synthèse demandée. Selon certains membres, cette carte doit servir de base à l'analyse de la problématique forestière puisqu'elle doit illustrer l'état de la forêt à l'an « zéro » de la stratégie d'aménagement proposée pour les prochaines 25 années. Le tout doit se superposer au réseau de territoires de chasse cris.

Ce dépôt de plans s'effectue rappelons-le dans un contexte de changement. En effet une nouvelle loi sur les Forêts sera déposée sous peu et elle sera examinée en commission parlementaire. Il y a également l'action en justice que les Cris ont déposée pour protéger leurs droits. Cette action en justice demande de suspendre la soumission des plans d'aménagement forestier et la consultation. L'exploitation forestière doit être soumise à la procédure d'évaluation et d'examen environnemental prévue au chapitre 22 selon les procédures entamées. Dans cette optique il serait préjudiciable de procéder au dépôt des plans et à leur analyse de l'avis des membres nommés par l'ARC.

Un membre nommé par la partie crie a constaté que la dernière réunion du CCEBJ (113^e) a été très difficile. Les membres avaient convenu qu'il fallait faire des démarches pour ramener au sein des discussions les deux membres qui avaient quitté la réunion. C'est dans cet objectif que Susanne Hilton et Ginette Lajoie ont rencontré Willie Iserhoff et Romeo Saganash. Ceux-ci ont accepté de participer à cette réunion avec toute l'ouverture d'esprit nécessaire mais à la condition que le Comité se penche sur des questions fondamentales concernant la protection de leurs droits et intérêts. Ginette Lajoie dépose donc une proposition de résolution qui représente la vision commune de tous les membres nommés par l'ARC. Cette résolution demande que les plans d'aménagement soient soumis à la procédure d'évaluation environnementale et que le Comité prenne les mesures nécessaires pour que les documents soient transmis aux Administrateurs et au Comité d'Évaluation.

Après avoir examiné rapidement le contenu de la résolution qui venait d'être déposée, les autres membres (Québec et Canada) se retirent pour discuter de la résolution en privé. Après une trentaine de minutes de délibération, les membres nommés par le Québec et par le Canada reviennent dans la salle de réunion. Un membre nommé par le Québec est d'avis que les termes de la résolution soumise par la partie crie sont illégaux, qu'ils vont à l'encontre de ce que prescrit la CBJNQ qui demande que le CCEBJ commente les plans d'aménagement forestier et finalement, qu'il s'agit du même débat que celui qui avait été soulevé à la dernière réunion. Les représentants nommés par le Québec et par le Canada affirment être contre cette résolution et ne veulent pas en discuter. Ils affirment ne pas être disposés à continuer la réunion à moins que la partie crie décide de retirer sa proposition de résolution.

Ce à quoi un membre nommé par la partie crie répond qu'il n'est pas question de retirer le projet de résolution. Les membres nommés par le Québec et par le Canada quittent la salle de réunion. Suite au départ de ces membres, il n'y a plus quorum ce qui met fin à la 114^e réunion du CCEBJ.



DENIS BERNATCHEZ
Secrétaire

00-02-15

evalenvi\dusdi02\ccej\reunions\cr-114.rtf